



BELGIQUE-BELGIË

PP - PB

BC31373

NOUVELLES DE L'ADA

UN COUP DE MAIN POUR GRANDIR

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL
N° 60 DÉCEMBRE 2010
N° D'AGRÈMENT: P911118
BUREAU DE DÉPÔT: BRUXELLES X

EXPÉDITEUR : AUTO-DÉVELOPPEMENT AFRIQUE (ADA), 33 RUE D'ALSACE LORRAINE, 1050 BRUXELLES



Numéro spécial jumelages

- ▶ Sur le terrain : combattre la malnutrition
Pages 4 et 5
- ▶ Du jumelage à la coopération décentralisée
Pages 4 et 5
- ▶ D'un continent ... à l'autre
Pages 6 et 7

Jumelages : Le dialogue comme stratégie

Les jumelages font actuellement partie intégrante des projets gérés par l'ADA. Depuis plusieurs années, ils forment la charpente sur laquelle s'édifient nos projets de plus grande envergure.

NOS JUMELAGES, C'EST AUSSI :

- ▶ Le financement de micro-projets (micro crédits pour une association de femmes vulnérables ; projet de pisciculture, atelier de couture, vannerie, menuiserie...);
- ▶ L'accompagnement des Amis d'ATD (construction de maisons, salaires assistantes sociales) ;
- ▶ Le parrainage d'élèves;
- ▶ L'achat de matériel scolaire et d'uniformes ;
- ▶ La construction et l'équipement d'écoles ;
- ▶ L'aménagement d'adductions d'eau ;
- ▶ L'équipement en matériel informatique ;
- ▶ L'intervention dans le paiement des mutuelles de santé ;
- ▶ La construction et l'équipement de centres de santé ;
- ▶ L'achat de médicaments ;
- ▶ L'intervention dans les salaires des monitrices de santé. ▶

Les jumelages ? Avant tout, une histoire d'amitié, de respect, de partenariat. Les sommes en jeu sont minimes par rapport à la manne financière versée par les Etats ou les bailleurs internationaux. Néanmoins, les valeurs culturelles transmises et les petits cadeaux échangés au Nord comme au Sud sont précieux et appréciés.

En Belgique comme au Rwanda, des comités de jumelages se sont constitués. Des citoyens motivés s'investissent des heures durant pour faire progresser la communauté dans laquelle ils vivent. Les réalisations sont nombreuses (cf. encadré ci-contre). Des projets tangibles et durables ont modifié la vie des habitants de Cyanika, Karama, Mbazi, Rusatira, Kinazi, Mugina et Musambira,...

(cf. carte ci-contre). Il était difficile de détailler chaque projet, de lister chaque enfant boursier ou de montrer chaque bâtiment construit, rénové ou équipé. Nous avons choisi, dans ce numéro, de mettre en exergue le travail des centres de santé dans leur lutte contre la malnutrition infantile, de

plus en plus présente dans le Sud du Rwanda. Chaque année, les jumelages suivis par ADA (ABR) apportent leur contribution au fonctionnement des centres de santé de Cyanika, Mbazi, Mugina, Musambira et Rusatira, tant au niveau des soins (médicaments, matériel et équipements) que de la prévention (centres nutritionnels, causeries éducatives, ...). Les projets sélectionnés par les comités de jumelages naissent d'une demande de la population, d'un besoin clairement identifié. Au travers des jumelages, les communes participent également au financement des autres projets de l'ADA (ABR). Elles soutiennent ainsi le projet de valorisation des compétences agricoles (Provacea) et celui d'aide aux plus vulnérables (Solives). En effet, tous ces projets sont cohérents et s'imbriquent les uns aux autres afin de permettre aux populations les plus défavorisées des communes jumelées de sortir d'une situation inacceptable. ▶

Nathalie Rucquoy



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Voici venu le temps des vœux et de la parution de votre journal.

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, notre association a définitivement opté, lors de sa dernière assemblée générale, pour le nom Auto-Développement Afrique (ADA). Le terme « Autonomie » ne remportait pas tous les suffrages, en raison d'une connotation jugée trop politique. Mutadis Mutandis, longue vie à ADA!

Ce numéro spécial rend compte de l'action et de la philo-

sophie des jumelages. Vous y trouverez quelques notions d'histoire, ainsi que l'avis d'interlocuteurs du Sud et du Nord. Vous comprendrez aussi le rôle essentiel joué par les comités de citoyens et les communes dans le déroulement de l'ensemble des projets de l'ADA (ABR).

Permettez-moi aussi de vous présenter, mes vœux les plus chaleureux pour l'année 2011. Qu'ensemble, nous puissions apporter notre petite pierre à la construction d'un monde plus équitable. ▶ Luce Leflere-Denays

Centre d'excellence à Kigali

Auparavant situé à Boston, le *Centre d'apprentissage des ordinateurs portables conçus pour les écoliers*, a été transféré à l'Institut des Sciences et des Technologies de Kigali (KIST). En effet, l'usage de ces computers diffère de celui des ordinateurs conventionnels (portables ou desktops) ; c'est pourquoi, 80 jeunes universitaires occidentaux, spécialement formés, se déplaceront au Rwanda (avant de se rendre dans d'autres pays du globe) afin d'enseigner les fonctionnalités de ces ordinateurs pas comme les autres, ainsi que des méthodes d'apprentissage spécialement conçues pour les enfants. ▶

Un ordinateur portable par enfant

En janvier 2007, le Rwanda rejoignait le programme *One laptop per child* (OLPC). Ce projet, lancé aux Etats-Unis, permettait, pour 400 \$ US, d'acheter un ordinateur portable et d'offrir un modèle identique à un enfant d'un pays défavorisé. Grâce à cette opération, le Rwanda a bénéficié d'une donation de 10.000 computers. En 2009, le gouvernement rwandais



Les premiers ordinateurs ont été distribués dans des écoles primaires.

a commandé 50.000 portables supplémentaires afin, d'ici à 2020, de doter progressivement d'un ordinateur tous les élèves fréquentant l'école primaire, soit 220.000 enfants. Ce projet suppose d'équiper toutes les écoles du pays en électricité ! Les 10.000 premières machines ont été affectées à des écoles primaires démunies mais disposant de la précieuse énergie.

Le programme devait s'étendre sur 5 ans. Mais, vu le manque de moyens du gouvernement, le ministère de l'Education s'est résigné, depuis fin 2009, à demander une contribution de 200 \$ US pour chaque portable. ▶

One dollar campaign

Le projet « One dollar campaign », lancé à l'occasion de la 15^{ème} commémoration du génocide, s'est soldé par la remise d'une somme de 762.760.700 FRW (environ 964.000 €) à l' Association des Etudiants et Elèves Rescapés du Génocide (AERG). Initiée par les membres de la diaspora rwandaise et appuyée par le ministère des Affaires étrangères, cette initiative a pour objectif de construire des habitations pour les orphelins rescapés du génocide et toujours sans logement.

L'enseignement gratuit : trop cher ?

Gâce à l'instauration de la *Capitation grant* (somme versée par l'Etat rwandais aux établissements scolaires sur la base du nombre d'élèves), le minerval des écoles primaires puis secondaires inférieures a été supprimé respectivement en 2003 et en 2006. Ce programme a permis à de nombreux exclus de fréquenter l'école. Malheureusement, l'achat des fournitures scolaires (uniformes, cahiers,...) reste encore prohibitif et les frais de fonctionnement des écoles dépassent largement la contribution gouvernementale ; ce sont alors les comités de parents de chaque école qui décident du montant de la participation demandée à chaque élève. Afin d'éviter les abus, le ministère de l'Education est intervenu afin que les écoles, publiques et privées, n'exigent plus des sommes exorbitantes impayables pour la majorité des parents. ▶

ECOLE POUR TOUS

Cette année, la rentrée scolaire a été reculée d'un mois. En effet, le nombre d'élèves supplémentaires a nécessité la construction de 3.000 nouveaux locaux. Les Rwandais se sont donc activés pour terminer les écoles en chantier un peu partout dans le pays, avant la rentrée, fixée au 1^{er} février. Tout le monde s'est mobilisé, civils comme militaires. Les parents ont également dû contribuer financièrement à ces constructions.

Autre changement de taille : le minerval doit désormais être payé à la banque, sur le compte des écoles. Cette mesure a été imposée par le gouvernement afin d'éviter aux enfants de se faire dévaliser, de simplifier le travail des gestionnaires, mais, aussi, dans le but d'éviter toute tentation aux comptables qui manipulaient de grandes quantités d'argent. ▶

SAMU RWANDAIS

Le gouvernement a profité de la semaine de la santé pour lancer son programme de Service d'Aide Médicale d'urgence (SAMU). 67 ambulances équipées d'un matériel d'oxygénothérapie et de secourisme ont été distribuées à travers le pays. Chaque hôpital de district dispose actuellement de 3 ambulances. ▶



Ambulance à Butare.

Sur le terrain : combattre la

Au Rwanda, 23% des enfants de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale pour cause de malnutrition. Les centres de santé, soutenus par nos jumelages, sont en première ligne pour combattre ce fléau.

Espérance a deux ans et demi ; frêle et petite pour son âge, elle est léthargique et sa petite robe dissimule mal un ventre énorme. Inquiète pour sa fille, Alfoncine l'accompagne au centre de santé. L'enfant souffre de kwashiorkor, une maladie due à la malnutrition, qui touche surtout les enfants de deux ou trois ans, sevrés trop brutalement. Privé d'un lait maternel riche en protéines, le nourrisson passe souvent à une alimentation essentiellement constituée de bouillie de céréales comme le manioc, le mil, le maïs ou le riz. Or, ce régime alimentaire s'avère beaucoup trop faible en protéines (mais aussi en vitamines, acides aminés, magnésium, potassium, fer, zinc,...) par rapport aux besoins importants d'un enfant de cet âge. Le taux de mortalité des enfants touchés par les formes avancées de cette maladie atteint 9% dans le Sud du Rwanda et, même en cas de guérison, les séquelles peuvent être sévères (arriérations mentales, retards de croissance,...)

Espérance a eu de la chance. Après avoir bénéficié d'un lait spécial fourni par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), elle est petit à petit revenue à une alimentation ordinaire. Vingt et un jours plus tard, remise sur pied, elle est rentrée chez elle.

Le soutien aux centres de santé

En 1991 déjà, le Dr Bernard Paternostre, médecin belge en mission pour ADA (ABR), avait constaté qu'un nombre important d'enfants souffrant de malnutrition se présentaient dans le centre de santé de Cyanika (jumelage de Kraainem). Son enquête sur le terrain lui avait permis d'identifier de très nombreuses familles vivant sous le seuil de pauvreté. La Province du Sud, zone d'intervention de nos jumelages, est la région la plus défavorisée du Rwanda : on y compte 70% de pauvres, dont 50% subsistent dans un extrême dénuement. Ce constat a été à l'origine de la création du premier groupe d'Amis d'ATD (Aide à toute détresse, cf. *journal n°59*), mouvement largement soutenu par nos jumelages.

Quelle prévention ?

La première cause de la malnutrition est la pauvreté dans les campagnes. Les sols appauvris et l'exiguïté des terrains entraînent des récoltes insuffisantes. A chaque période de soudure entre deux récoltes, les cas d'enfants malnutris sont plus nombreux. A cela, s'ajoute un problème de planning familial : les femmes ont trop d'enfants

Du jumelage à la coopération décentralisée

L'objectif actuel des jumelages est d'améliorer les conditions de vie dans les pays les plus pauvres de notre planète.

A l'origine, le concept de jumelage s'est développé en Europe comme vecteur de paix et élément de compréhension entre les peuples.

Le concept de jumelage naît au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à l'initiative de 50 maires européens soucieux de réconciliation. En janvier 1951, ils fondent le Conseil des communes d'Europe⁽¹⁾, dont l'objectif est de tisser des liens au niveau de la commune, afin d'établir des relations d'échanges entre populations jumelées. Principalement tournés vers l'Allemagne, les *Jumelages de réconciliation* s'étendent, début des années 60, aux communes situées de l'autre côté du rideau de fer. Ce sont les *Jumelages de paix*, grâce auxquels certains élus locaux manifestent leur solidarité et leur ouverture vis-à-vis des populations des pays d'Europe de l'Est. Il s'agit alors essentiellement d'échanges culturels.

malnutrition



Un petit garçon souffrant du kwashiorkor.



Une maman au centre nutritionnel.

qu'elles n'arrivent pas à nourrir. Enfin, de nombreuses mères de famille, même quand elles disposent de nourriture en quantité suffisante, n'ont pas été formées à équilibrer leur alimentation afin que leurs enfants puissent bénéficier des protéines, des vitamines et des sels minéraux nécessaires à leur croissance. Les plus pauvres sont aussi les plus vulnérables aux maladies ; dans un pays où plus de 80% des habitants vivent avec moins de 2 dollars par jour, il est essentiel de concevoir le combat pour la santé de façon globale, sans se contenter de simples distributions de médicaments. Pour cette raison, des centres nutritionnels attenants aux centres de santé ont été organisés.

Les mamans y apprennent comment nourrir leurs enfants, équilibrer et varier leurs repas en utilisant les ingrédients disponibles dans leur environnement. Les monitrices de santé leur conseillent de cultiver de petits potagers et d'élever du petit bétail, source de protéines : quelques poules pour les œufs, des lapins, des chèvres... À défaut de viande, elles peuvent associer des céréales et des légumineuses, comme les haricots ou le soja, sources de protéines végétales. Le personnel du centre de santé organise également des démonstrations de cuisine (à base de farine, maïs, soja, sorgho, lait ...), ainsi que des « causeries éducatives » sur des sujets tels que le HIV ou la gestion des naissances. ▶ **Nathalie Rucquoy**

Dans les années 70, avec l'accès à l'indépendance des pays africains et l'émergence du tiers-monde sur la scène internationale, apparaissent les *Jumelages de coopération*. Expression d'une solidarité Nord-Sud, cette forme de jumelages unit les collectivités locales de pays industrialisés et de pays en voie de développement, afin d'établir une nouvelle forme de coopération, privilégiant les rapports humains et l'égalité entre partenaires. Les *Jumelage de coopération* associent donc le concept de la paix avec celui du développement. Actuellement, on parle plutôt de *Coopération décentralisée*. Ce concept englobe toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre les collectivités locales d'un pays et celles, équivalentes, d'autres nations. Le plus souvent,

il s'agit d'appuis ou d'échanges d'expériences entre communes. Aujourd'hui, la coopération bilatérale (d'Etat à Etat) et la coopération multilatérale (via les institutions internationales de développement telle que la Banque Mondiale, l'Union Européenne ou le FMI) sont parfois ouvertement critiquées⁽²⁾. En effet, certains acteurs non gouvernementaux de la coopération les soupçonnent de favoriser des intérêts privés ou politiques. Dans ce contexte, la coopération décentralisée représente une forme de coopération plus horizontale, qui correspond mieux à une nouvelle vision de la gouvernance. ▶ **N.R.**



Signature du jumelage entre les communes de Weiden (Allemagne) et di Macerata (Italie) (1963).

(1) Devenu par la suite le Conseil des communes et régions d'Europe : CCRE

(2) Voir à ce propos le livre passionnant de l'économiste Dambisa Moyo : L'aide fatale, éd. JC Lattès, 2009.

D'un continent ...

Eugène Niyigena, coordinateur de notre partenaire rwandais Aprojumap nous expose sa vision du jumelage.

Auto-Développement Afrique : *Comment naît un jumelage ?*
Eugène Niyigena : Les jumelages ne s'imposent pas. Un jumelage implique obligatoirement des relations d'amitié. Au départ, deux personnes entrent en contact et deviennent amies. Ensuite, éventuellement, cette relation d'amitié s'étend à d'autres ressortissants (du Nord comme du Sud) qui décident de la concrétiser grâce aux relations de jumelage.

Eugène Niyigena, coordinateur de l'Aprojumap, en visite sur le terrain.

Quelle est l'histoire des relations entre ADA (ABR) et les jumelages de communes belges ?

La plupart des jumelages sont nés dans les années 1970 ; le gouvernement rwandais de l'époque souhaitait favoriser les liens de jumelage avec

des communes européennes. Ce sont souvent les amis belges d'étudiants rwandais venus en Belgique pour leurs études qui ont été à l'origine de ces relations privilégiées.

Durant les années 1990, ADA (ABR) soutenait le projet agricole de Karama. La zone d'intervention du projet se situait dans les environs de Cyanika, commune jumelée avec Kraainem. Le projet, cofinancé par la coopération belge, a été suivi par un coopérant belge jusqu'aux événements de 1994. Au lendemain du génocide, le coopérant d'ADA (ABR), Thierry Van Zuylen, a été l'un des premiers Belges à retourner sur place afin de constater les dégâts et de tenter d'aider la population à poursuivre les projets. Le contexte d'après-guerre était vraiment difficile et les besoins énormes.

La présence d'ADA (ABR) sur place a encouragé les communes belges à redynamiser leurs jumelages. Le fait d'avoir un représentant sur place leur permettait, dans ce contexte difficile, d'assurer la bonne marche de leurs programmes. Les communes de Ganshoren, Kraainem, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre ont dès lors demandé à ADA (ABR) d'assurer le suivi de leur jumelage.

Quelle est la philosophie qui sous-tend ces jumelages ?

Quand j'ai commencé à travailler pour ADA (ABR) en 1998, la première tâche qui m'a été confiée a été d'organiser une formation en matière de philosophie des jumelages. Ce séminaire, mené en collaboration avec l'ambassade et certaines autorités administratives rwandaises, rassemblait la plupart des personnes clés concernées. Il avait pour objectif de faire comprendre aux participants ce qu'impliquait la notion de jumelage.

Il ne s'agit pas d'un rapport d'autorité à autorité, ni même d'une relation « umuzungu » (l'Européen), avec l'argent comme unique motivation. Selon nous, le jumelage se construit sur une relation d'amitié entre deux populations. Il est question d'un cadre d'échange, d'une relation horizontale différente de celles établies avec de simples bailleurs de fonds internationaux ; les sommes en jeu sont parfois minimales. Néanmoins, les valeurs culturelles transmises et les petits cadeaux échangés au Nord comme au Sud sont précieux et appréciés. Il ne s'agit plus de coopération mais d'échanges et d'amitié et cela, je crois que nos comités de jumelages l'ont bien compris... ►

Propos recueillis par N. Rucquoy



... à l'autre

Les communes belges sont de plus en plus actives en matière de coopération. Explications de Jean-Michel Reniers, de l'Association de la Ville et des Communes de Bruxelles-Capitale.

Auto-Développement Afrique : *Pourquoi une commune décide-t-elle de se lancer dans la coopération ?*
Jean-Michel Reniers, conseiller en matière de coopération internationale : L'idée de « faire quelque chose » naît souvent d'une rencontre entre un échevin ou un membre du collège et un ressortissant du pays concerné. La commune prend alors contact avec nous parce que leurs moyens en matière de coopération sont très réduits et qu'ils connaissent l'existence du Programme de Coopération Internationale Communale (CIC).

En quoi consiste ce programme ?

Le CIC concentre son intervention sur 5 pays avec, pour chacun d'eux, un thème de travail précis : le **Maroc** (action sociale), la **République Démocratique du Congo** (état civil – population), le **Bénin** (ressources financières), le **Sénégal** (développement local) et le **Burkina Faso** (ressources financières et assainissement). Il a pour principal objectif de permettre aux communes de partager leur savoir-faire dans une série de compétences relevant de leurs attributions (urbanisme, aménagement du territoire, état civil, etc.).

La coopération devient-elle une nouvelle compétence pour les communes ?

La Coopération belge (DGCD), initiatrice du programme, ignore les mécanismes de fonctionnement d'une commune mais possède son expertise en matière de coopération. Nous avons trouvé un modus vivendi entre les acquis des uns et des autres. Cofinancé par la DGCD, le programme est encadré conjointement par l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) et l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW).

Quelle est la philosophie qui sous-tend ces jumelages ?

Actuellement, la plupart des communes préfèrent parler de partenariat. Avec un jumelage classique, il s'agit souvent d'activités plus directement en

relation avec les citoyens eux-mêmes. Dans le cadre des partenariats de collaboration tels qu'ils sont développés dans le programme CIC, on agit davantage au niveau des administrations, des élus, des politiques. La commune doit être prête à s'investir et à engager du personnel sur une problématique précise, dans un pays donné. La Coopération belge finance en effet 100% des coûts directs liés aux partenariats, à l'exception des salaires du personnel communal engagé dans le projet.



Roger Rachidi, maire de Goma, et Serge de Patoul, échevin de Woluwe-Saint-Pierre, signent un programme de Coopération internationale entre leurs deux communes.

Les ONG ont-elles un rôle à jouer dans le cadre des jumelages ?

Afin d'éviter que les projets ne s'essouffent entre les missions, certaines communes décident de s'associer avec des ONG afin d'assurer la dynamisation en continu du partenaire communal au Sud : l'ADA (ancienne ABR) en est un bon exemple avec les jumelages de Ganshoren, Kraainem, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre. Le regard d'un partenaire extérieur aux deux communes sur les réalisations du programme est une option d'autant plus intéressante que certaines petites communes belges manquent de moyens humains et sont incapables de mener, seules, un projet de coopération. Des synergies claires avec des ONG peuvent permettre de soutenir l'effort de la commune et de pérenniser son projet. ▶

Propos recueillis par N.Rucquoy

Centenaire

Lucie Bragard, membre fondatrice de l'Association Belgique-Rwanda (aujourd'hui ADA), a fêté son 100^{ème} anniversaire ce 24 août. Intellectuelle engagée, Lucie Bragard rejoint les Jeunesses ouvrières chrétiennes (JOC) et, durant la Seconde Guerre mondiale, cache des Juifs et s'engage dans la Résistance. En 1950, Lucie participe à la création de « La Cité », journal qui s'adresse aux travailleurs chrétiens. Elle s'y voit d'abord confier la rubrique féminine, puis celle de la politique intérieure et extérieure. Véritable baroudeuse, la journaliste fait le tour du monde et devient spécialiste de l'Afrique, plus particulièrement de la région des Grands Lacs. Ses nombreux séjours au Rwanda l'amènent à accueillir ses amis rwandais en Belgique et à participer activement au développement de l'ABR, notamment en rédigeant le journal de notre association. Retraitée, Lucie continue à écrire dans les revues du MOC, de Dialogue, de Vie Féminine,... Elle reste passionnée de géopolitique et de philosophie. Merci, chère Lucie pour votre engagement de chaque instant. ▶ **Didier Coppieters**

Le don déductible passe à 40 euros

Faire un don au monde associatif était déductible fiscalement à partir d'un montant de 30 euros. Dès 2011, il faudra faire don de 40 euros pour bénéficier de cet avantage fiscal.

SOUTENEZ NOS ACTIONS

1 € de don = 5 € pour nos projets.

Vos dons sont valorisés et multipliés grâce à l'effet « levier » qu'offre la formule de cofinancement des bailleurs de fonds tels que la DGCD, la Région wallonne ou la Commission européenne. *Auto-Développement Afrique* vous garantit que, sur base annuelle, plus de 85% de ses revenus sont directement attribués à ses projets de développement.

Compte : 310-1186157-30

Vous êtes convaincu(e) par nos actions ? Pour nous assurer votre soutien à long terme quel que soit le montant de votre don, nous vous invitons à choisir la formule de l'ordre permanent. De plus, les dons qui, au total, s'élèvent à un minimum de 30 € dans le courant de la même année sont déductibles fiscalement.

Formulaire d'ordre permanent à découper, compléter, signer et remettre à votre banque.

Nom :
Adresse :
Par la présente, je donne ordre à ma banque d'effectuer un virement
 mensuel annuel autre périodicité :
d'un montant de € de mon compte
vers le compte 310-1186157-30, IBAN BE15 3101 1861 5730, BIC BBRUBEBB, d'*Auto-Développement Afrique* (ADA) asbl,
rue d'Alsace Lorraine 33, 1050 Bruxelles
à partir du Communication : (nom du projet)

Je peux modifier ou annuler cet ordre à tout moment.
Date : Signature :

Je désire recevoir la newsletter de l'asbl « Auto-Développement Afrique » via mon e-mail.

Envoyer ce message à info@abrwanda.org pour recevoir régulièrement des informations sur les actions de notre association.

Trimestriel « Nouvelles de l'ADA »

rue d'Alsace Lorraine 33 - 1050 Bruxelles
Téléphone : 02 540 80 22
E-mail : info@abrwanda.org
www.abrwanda.org



Rédaction

Luce Leflere, Nathalie Rucquoy
Mise en page Fabienne Lichtert
Impression Paragraph

Compte 310-1186157-30
IBAN BE15 3101 1861 5730
BIC BBRUBEBB

Editeur responsable : Luce Leflere
Rue du Long Chêne 64 – 1970 Wezembeek-Oppem

Bastien et Delphine Leflere-Descamps se sont unis ce 9 octobre 2010. Nous leur réitérons toutes nos félicitations à l'occasion de leur mariage. Les jeunes époux ont tenu à convier leurs amis à s'associer à leur joie par un versement sur le compte de l'ADA. Nous nous joignons à eux pour remercier chacune des personnes dont la générosité va nous permettre de concrétiser nos projets.



Le saviez-vous ?

Grâce à la formule du legs « en duo » vous pouvez éviter des droits de succession à vos proches tout en soutenant *Auto-Développement Afrique*. Renseignez-vous auprès de votre notaire ou consultez le site www.dons-legs.be

